

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

Convocation : 11.09.2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 09

Présents : 06

Excusé : 02

Absents : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Bertrand, Maire.

**Présents :** B. DUFOUR - L. CARON – C. HERTAULT – J. BOCQUET – D. GODEFROY – T. REGNIER - G. DUFOUR - C. FILMOTTE

**Excusé :** C. HERTAULT (donne pouvoir à B. DUFOUR) - JF. CAROUX

**Absent :**

Madame Claudine FILMOTTE, est désignée secrétaire de séance.

### **Procès-verbal de la réunion du 27.06.2025 lu et approuvé.**

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe que les bancs ont été commandé pour le cimetière et pour la place et qu'il s'est renseigné pour commander des tables en bois avec des bancs intégré dont une prévu à Préau. Elles seront installées au Printemps.

N'ayant pas d'autres remarques à ajouter, l'ordre jour est abordé.

### **Décision modificative n°2**

Suite à une location de la salle, l'acompte de 90 € n'a jamais été versé. Monsieur le Maire informe qu'il faut donc prendre une décision modificative pour annuler cette somme.

<b>CREDIT A RÉDUIRE</b>						
Sens	Section	Chap	Article	Opération	Objet	Montant
Dépense	Fonctionnement	011	615231			- 90.00 €
					<b>Total</b>	<b>- 90.00 €</b>
<b>CREDIT A OUVRIR</b>						
Sens	Section	Chap	Article	Opération	Objet	Montant
Dépense	Fonctionnement	67	673			90.00 €
						<b>90.00 €</b>

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

### **Souscription d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les subventions concernant la réfection de la toiture du logement communal et de la mairie ont été accepté. Environ 50 % hors taxe du prix du projet. Pour pouvoir financier ces travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 20 000 €. Les frais de dossier sont de 150 €. Le Conseil Municipal accepte.

### **Délibération SACEM**

Monsieur le Maire informe que le Président du Club de la Détente de Nampont-Saint-Martin a reçu des courriers de la part de la SACEM lui facturant pleins tarifs les repas qu'il y a eu cette année. Monsieur le Maire rappelle qu'un forfait existe en partenariat avec l'Association des Maires de France d'un montant de 152.01 € TTC pour les

communes de moins de 500 habitants. Ce forfait bénéficie à toutes les associations de la commune. Le Conseil Municipal donne leur accord.

### **Acquisition de plein droit d'un bien sans maître**

Monsieur le Maire explique la définition d'un bien sans maître, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de propriétaire et que la succession n'a jamais été faite. Il y a en un hameau de Montigny, la commune peut le récupérer car il n'y a pas eu de succession de faite depuis 1956. Les conseillés sont d'accord pour prendre cette délibération.

M. DUFOUR Guillaume demande pour un terrain Préau. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas de possibilité pour le moment.

### **Création d'une adresse**

Monsieur le Maire informe qu'en 2020, un permis de construire avait été déposé à la mairie pour la réhabilitation d'une grange au n°8 route Nationale. À ce jour, les travaux sont terminés. Les propriétaires ont effectué une demande pour que le Conseil Municipal vote un numéro de maison pour ce nouveau logement. Monsieur le Maire propose le n°8 bis route Nationale. L'Assemblée Délibérante accepte la proposition de Monsieur le Maire.

### **Points sur les divers baux**

Renouvellement : Monsieur le Maire a rencontré le fils de M. HORNOY. M. HORNOY étant une personne âgée ne se sert plus de ce bau. Cependant, ces fils souhaitent le récupérer. Monsieur le Maire propose donc d'effectuer un bail aux prénoms de ces deux fils. Le Conseil est d'accord.

Monsieur le Maire informe qu'il a prit rendez-vous M. CABOCHE pour délimiter la surface réelle de la parcelle. Monsieur le Maire souhaiterait augmenter la part financière. La décision sera prise lors d'un prochain Conseil.

### **Dossier imprimante**

Le coût actuel de la photocopieuse est de 400.00 par trimestre ce qui est très onéreux. Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une proposition pour un canon reconditionné d'un coût de 279.00 € par trimestre avec les mêmes avantages que le contrat actuel.

### **Communication du Maire**

Monsieur le Maire signale que la commune fait des travaux d'élagage pour un terrain non entretenu à Fresne et qu'il souhaite re facturer la main d'œuvre. C'est en cours de demande auprès de la trésorerie. Le Conseil Municipal donne leur accord.

Pour le dossier tracteur et tracteur-tondeuse est en attente car la saison des tontes est terminée. À voir pour le prévoir au budget 2026.

Monsieur le Maire informe qu'il y a un nouveau bureau pour le Comité des Fêtes. La subvention d'un montant 800.00 € sera effectué prochainement. Les papiers ont été renvoyé à la Sous-Préfecture.

Monsieur le Maire souhaiterait prendre un arrêté concernant les nouvelles concessions dans le cimetière. En effet, il voudrait que les caveaux s'ouvrent sur le devant.

Monsieur le Maire revient sur les problèmes concernant la salle polyvalente. Il a rencontré le nouveau Sous-Préfet et a demandé un rapport de la gendarmerie. Il faudrait contacter une société qui peut évaluer l'intensité du bruit. L'affaire est toujours en cours.

Monsieur le Maire informe que la visite de la Sucrierie d'Attin est prévue le jeudi 25 septembre à 16h30.

Pour la livraison de bois, c'est en cours.

## **Questions diverses**

Madame Claudine FILMOTTE signale qu'à chaque forte pluie, l'eau s'accumule sur la route et que c'est très dangereux. L'égout déborde.

Monsieur Guillaume DUFOUR demande pour faire un courrier au niveau d'un terrain à Préau car les arbres gênent. Un courrier sera fait. Il demande également si c'est un croisement ou une priorité à droite au niveau de la rue des 4 vents. Il trouve que la place à Préau est dans un sale état. Monsieur le Maire l'informe qu'il a déjà contacté l'entreprise pour faire partir les arbres. Monsieur Guillaume DUFOUR rajoute qu'il a mis un camion de cailloux dans les chemins mais que tout le monde ne joue pas le jeu.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance s'est levée à 21h15.